

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2025

Date de convocation  
**15/02/2025**  
Date d'envoi  
**22/02/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février à 17 h 30 le Conseil d'Administration du Centre Communal Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de LUYNES, salle de réunion, sous la Présidence de Madame Christine MÉNORET, vice-présidente en exercice.

Nombre de membres  
En exercice : **09**  
Présents : **07**  
Absents : **02**  
Pouvoirs : **01**  
Votants : **08**

Étaient présents :

Élus du CCAS :

Mesdames Lyn FAIPOUX et Claire CARTIER  
Monsieur Jean-Marc CHATEAU.

Membres de la Société Civile :

Mesdames Colette MAILLET, Claudine PINGUET et Alda ROUMAGNOU

Absent(s) excusé(s) :

Messieurs Bertrand RITOURET et Erick MORCHOISNE,

Excusé(s), avait(ent) donné pouvoir :

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Christine MENORET,

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Gérard PERRIER Directeur Général des Services - Ville de Luynes.  
Monsieur Raphaël SIMAR Attaché territorial Services - Ville de Luynes.

Secrétaire de séance :

Madame Colette MAILLET

~~~~~

**DEL N° 27-02-2025/01 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025.**

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance du rapport sur les Orientations Budgétaires transmis avec la convocation de la séance de ce jour (document annexé à la présente délibération),

Le Conseil d'Administration à l'unanimité :

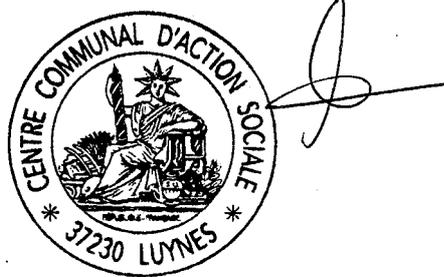
**PREND ACTE de la tenue en cette séance des Orientations Budgétaires 2025.**

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,  
Colette MAILLET



Pour Le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,  
Christine MÉNORET



Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **11 MARS 2025**

Et sa publication sur le site internet de la commune le : **11 MARS 2025**

Pour Le Président et par délégation,  
La vice-présidente

